

communier. Sa sœur religieuse lui demanda si elle se sentait un peu mieux. « Ah ! je souffre beaucoup, j'ai peine à respirer, » répondit-elle, mais sainte Anne va me guérir ; oui, c'est aujourd'hui, j'en suis sûre, qu'elle me guérira. Je te l'ai dit hier, tu verras bien. Oh ! j'ai hâte de recevoir Notre-Seigneur ! »

Son attente ne fut pas longue. Trois ou quatre minutes après qu'elle eût communié, comme sa sœur s'approchait pour lui aider à faire son action de grâces, elle s'écria en la voyant : « Je suis guérie ! Sainte Anne m'a guérie ! Oh ! merci, bonne Sainte. Je te l'avais bien dit que sainte Anne me guérirait. »

L'enfant s'était assise dans son lit, et ses pauvres membres si raides, si endoloris quelques minutes auparavant semblaient recouvrer toute leur souplesse. Il fallait pourtant se recueillir pour l'action de grâces et la religieuse commença la lecture des actes après la communion. Au deuxième, Anna, ne pouvant se contenir s'écria : « Je t'en prie, ma chère petite sœur, laisse-moi me lever. Pourquoi resterais-je couchée ? je ne suis plus malade. » Cependant elle récita encore dans son lit le chapelet et le *Te Deum*.

Se levant enfin, elle s'habilla et prit son déjeuner.

La bonne nouvelle se répandit en un instant. Chacun voulait voir l'heureuse enfant, l'entendre et remercier sainte Anne.

A huit heures Anna se rendit à la chapelle avec les autres élèves, y entendit la messe solennelle et l'instruction. Après le dîner, elle suivit la procession que firent toutes ses compagnes en action de grâces pour sa guérison.

On avait mandé le médecin. Anna se précipita à sa rencontre. Il pouvait à peine en croire ses yeux ; mais son étonnement fut plus grand encore, quand après examen, il vit que le bras et la jambe étaient parfaitement souples et dégonflés, et que l'abcès avait disparu ne laissant à sa place qu'une petite tache brune.

Dans une attestation que nous publions ici-même, le médecin a déclaré que la jeune élève était dès lors parfaitement guérie.

Depuis ce jour, Anna n'a pas ressenti la moindre atteinte du mal qui l'a tant fait souffrir.

Témoignage du médecin.

Je soussigné, docteur en médecine, résidant à Lachine et exerçant ma profession depuis vingt-six ans, déclare solennellement, sous mon serment d'office, que :

Vers le 8 mai 1894, plusieurs jeunes demoiselles du pensionnat